



E-17 Fournir et placer une armoire munie de deux coffrets 25S60 à la limite de la propriété

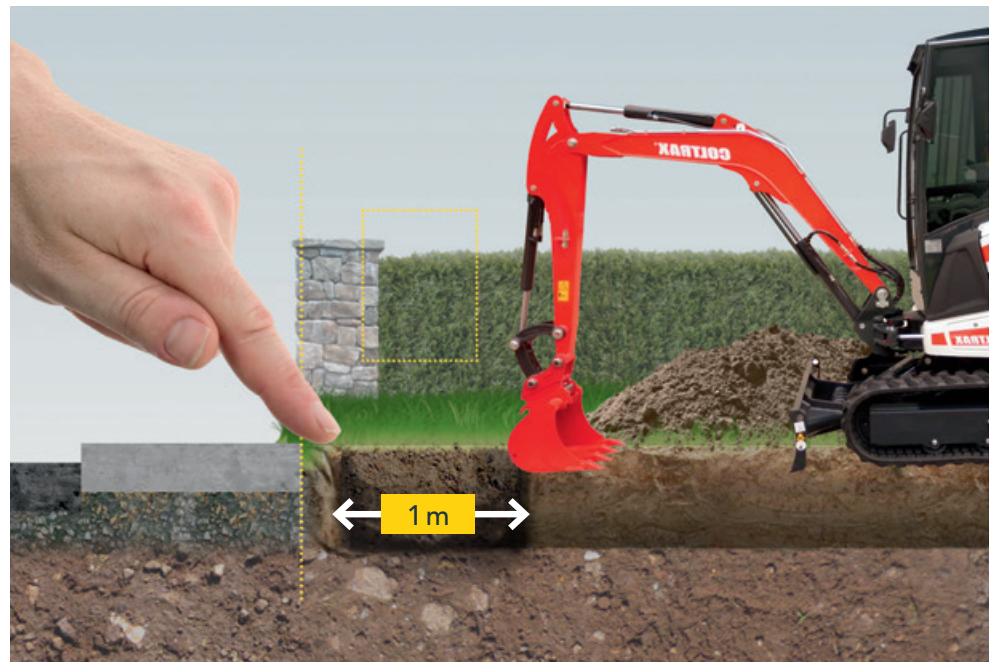


Les compteurs sont placés dans une armoire à proximité du point de raccordement le plus proche quand le bâtiment a un recul de plus de 25m ou dans certains cas imposés par ORES tels que le raccordement de seconde résidence (voir www.ores.be).

CREUSER UN PUIT

Le maître d'ouvrage doit réaliser un puits qui va accueillir les fondations de cette armoire.

Le puits doit être creusé à la limite du domaine public, sur la propriété privée du client. Ses dimensions seront de 1m x 1m en surface et sa profondeur sera équivalente à celle de la tranchée prévue pour le raccordement.

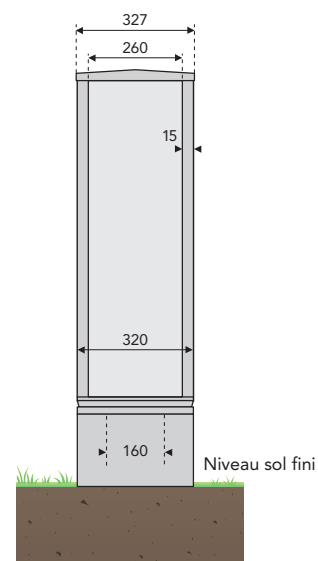


PLACEMENT DE L'ARMOIRE

Le socle de l'armoire, disponible tout comme celle-ci auprès d'un revendeur de matériel électrique agréé, sera placé dans le puits. Vous devez tenir compte des différents repères présents sur ce socle pour le placer à la bonne profondeur.



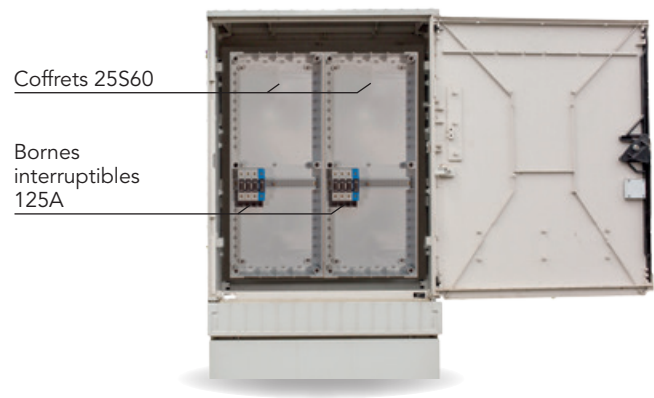
875 x 785 x 320



Vous devez ensuite placer l'armoire sur le socle et la munir d'une plaque de fond (disponible auprès d'un revendeur agréé) afin d'y fixer les **coffrets 25S60**.

Dans l'armoire, les coffret 25S60 doivent être équipés de **bornes interruptibles de 125 A** (125 ampères).

La porte de l'armoire doit impérativement être pourvue d'une serrure permettant d'accueillir un demi-cylindre (10/30) livré par ORES.



CÂBLAGE DES COFFRETS 25S60



Les coffrets standard à utiliser pour des compteurs d'une intensité de 80A (80 ampères) maximum s'appellent « **coffrets 25S60** », en référence à leurs dimensions de 25 cm de large sur 60 cm de haut. Vous pourrez vous les procurer facilement chez un revendeur de matériel électrique. Ils sont composés d'un fond gris et d'un couvercle transparent.

Les câbles de liaison, qui relient les compteurs aux coffrets divisionnaires correspondants, doivent être introduits dans les coffrets 25S60 au travers d'une entrée de câble et d'un support anti-traction. Ils doivent être de type XVB ou XGB et de section adaptée à la puissance demandée (4×10^2 minimum), hors multibrins souple et sans fil de terre.

Dans le cas d'un compteur bi-horaire, vous pouvez également introduire dans le coffret 25S60 **le câble de commande** du contact libre de potentiel (XVB 2x1,5²). Ce câble permet de piloter automatiquement le fonctionnement du chauffe-eau au tarif heures creuses. Il doit être protégé par un disjoncteur ou fusible de 4 ampères et alimenté par l'installation intérieure. Un contacteur préférentiel doit alors être installé dans le coffret divisionnaire de cette installation.

VOTRE INSTALLATION INTÉRIEURE

L'installation intérieure doit respecter les réglementations en vigueur. Vous pouvez la réaliser vous-même ou faire appel à un professionnel.

Le Règlement Général sur les Installations Electriques, disponible notamment sur le site des principaux organismes agréés de contrôle, vous renseignera sur les éléments qui régissent les installations électriques.

i Le RGIE interdit les borniers intermédiaires entre le compteur et le différentiel protégeant l'installation.

INTERVENTION D'ORES

Nos agents viendront placer les compteur dans les parties centrales des coffrets 25S60.

Nous effectuerons également la connexion des câbles de liaison et, le cas échéant, des câbles de commande que vous aurez préparés.

i ORES peut venir placer les compteurs même si les installations intérieures ne sont pas terminées ou si tous les occupants ne disposent pas d'un contrat de fourniture. Cependant, vous devrez prévoir un autre rendez-vous avec votre conseiller clientèle pour la mise en service des compteurs restants.